



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 015-211500855-20220930-2022_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 30 septembre 2022

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Délibération : N° 2022-33

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 30 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, LAMOUREUX Nicolas, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, THER Benoit Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine, Mme AMARAL Emmanuelle,

Absent(s) :

TOURLAN Anne, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry,

Secrétaire de séance : LAMOUREUX Nicolas,

ADOPTION RAPPORT sur le prix et la qualité des SERVICES PUBLICS d' EAU et d' ASSAINISSEMENT 2021

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.

Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de LABROUSSE est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2021 de la commune de LABROUSSE;

Ce rapport sera à disposition du public pendant 15 jours.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2022
Reçu en Préfecture
le 03 octobre 2022
Publié ou notifié
le 03 octobre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2022

Le Maire

Gérard PRADAL



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20220930-2022_33-DE